



Harcelement moral et degradation d'ex-femme

Par **moonlight**, le **21/10/2008** à **19:44**

Bonjour,

Je sais que ce sujet revient sans cesse mais je suis désespérée.

Mon ami est en instance de divorce. Sa future ex-femme a brutalement quitté le domicile conjugal en emportant 80 % du mobilier. L'ordre de non-conciliation date du 23 septembre, donc depuis cette date je me permets de passer mes week ends chez lui. Mais nous sommes systématiquement suivis par elle. Elle nous observe puis l'appelle pour lui faire des commentaires et l'insulter. Elle entre aussi dans la propriété et fait du tapage (nous avons déjà appelé les gendarmes mais ils ont refusé de se déplacer). Elle nous appelle sans cesse avec comme prétexte leur fils ce qui d'après l'avocat de mon ami l'oblige à répondre pour ne pas se mettre en faute par rapport à l'enfant. Mais il se trouve que ce sont toujours de faux prétextes.

Il est commerçant, et cette femme attend toujours qu'il n'y ai pas de clients pour venir le harceler sur son lieu de travail.

Elle a déjà vandalisé ma voiture à 2 reprises, ainsi que celle de mon ami. Elle coupe aussi les fils de son compteur électrique.

Elle laisse aussi leur enfant de 4 ans seul à son domicile (ce qui a en plus été déjà constaté par défective) mais la justice n'a pas relevé

Lorsqu'elle ramène l'enfant à son père, elle est nue sous sa veste et fait des propositions à mon ami....

Nous avons déjà eu quelques attestations de son comportement mais n'avons jamais de

temoins au moment M.

Elle est en train de nous rendre fous, nous n'arrivons même plus à dormir tranquilles, et le pauvre enfant est traumatisé. Nous ne savons plus quoi faire, et l'avocat de mon ami ne nous donne pas vraiment de solution.

J'ai peur physiquement pour mon ami ainsi que pour son fils. Nous avons aussi déjà essayé de faire appel à une assistante sociale pour faire constater l'"état mentale de l'enfant" mais la encore personne n'a voulu se déplacer

Auriez-vous une idée de ce que nous pourrions entreprendre pour enfin prouver la folie de cette femme ainsi que son comportement par rapport à son fils (bien évidemment elle fait passer son père pour un bourreau...)?

Par **Marion2**, le **21/10/2008** à **20:31**

Bonsoir,

Avez-vous déposé une plainte pour les 2 actes de vandalisme sur votre véhicule ? Votre ami a-t-il déposé une plainte également pour son véhicule ?

Une Assistante Sociale n'a jamais eu vocation de constater l'état mental d'un enfant !

Si vous avez l'impression que l'enfant a des problèmes d'ordre psychologique, voyez un pédo-psychiatre.

Si cette personne vous harcèle, déposez plainte directement par lettre recommandée AR auprès du procureur.

CDT

Par **moonlight**, le **21/10/2008** à **22:12**

Oui une plainte a été posée pour les 2 actes de vandalisme sur mon véhicule ainsi que sur le sien, mais à chaque fois ce sont des plaintes contre X avec fortes suspicions sur cette femme. Elle apparaît donc sur ces plaintes mais ça ne nous avance pas plus à chaque fois.

Pour la lettre avec AR nous allons suivre votre conseil.

Merci de votre réponse rapide